

c'est l'exposé de la politique qu'il se propose d'appliquer les mois prochains.

Nous ne voulons pas être, l'hiver prochain, en face d'une situation pareille à celle de l'hiver passé, c'est-à-dire constater que le gouvernement s'est lancé dans un programme de travail tard en automne, trop tard pour que ce programme puisse procurer un emploi à un nombre de travailleurs dépassant de beaucoup les 33,000 ou 35,000 qui ont été secourus en vertu du programme gouvernemental de travaux d'hiver. Par ses résultats, ce programme n'a pas eu d'incidence sur le problème du chômage et en présentant cette requête au ministre, nous demandons en fait au gouvernement de permettre que ce premier crédit soit réservé de sorte qu'à la fin de la session, nous ne soyons pas dépourvus du moyen d'attirer son attention, au cas où la situation l'exigerait, sur le fait qu'il n'a pas présenté antérieurement un programme destiné à pallier le chômage qui pourrait exister éventuellement en automne et en hiver 1960.

Si le gouvernement s'est tracé un programme pour l'automne ou l'hiver prochains, pourrait-il le communiquer maintenant? Si le ministre voulait nous dire ce que sera ce programme, ce crédit serait rapidement adopté. Si le ministre voulait nous dire que le gouvernement n'a pas encore arrêté la nature du programme,—s'il y en a un,—qu'il présentera au Parlement pour remédier à la situation de l'automne et de l'hiver prochains, cela, au moins, serait une réponse, et alors l'opposition devrait étudier ce qu'il lui reste à faire. Mais le ministre ne nous dit pas si ce programme de travaux d'hiver va se poursuivre.

Il doit sûrement comprendre lui-même qu'il serait désirable de faire une communication. Je sais qu'il comprend cela. Je regrette qu'il se trouve dans sa présente situation, car, comme je l'ai dit l'autre jour, s'il était libre en cette affaire, nous savons, hors de tout doute, ce qu'il ferait: il annoncerait immédiatement un programme. Mais il est évident que ses collègues ne sont pas d'accord sur cette question, et c'est lui qui doit par conséquent assumer la responsabilité du refus du gouvernement d'annoncer au Parlement et à la nation ce que sera son programme. Il ne faut pas minimiser l'importance de ce problème. Le nombre des chômeurs, comme on l'a annoncé hier, représente 7.3 p. 100 de la main-d'œuvre. C'est ce que nous trouvons dans le communiqué qui porte l'imprimatur du ministre.

Comparé à des proportions de 5.3 p. 100 de la main-d'œuvre sans travail aux États-Unis et de moins de 3 p. 100 au Royaume-Uni, ce chiffre indique combien grave notre problème demeure. Nous avons demandé en juin,

juillet et août derniers ce que nous demandons au ministre aujourd'hui, soit d'énoncer la politique du gouvernement afin que nous puissions prévoir avec lui le genre de situation qui, nous le craignons, surviendrait. Nous disons maintenant au ministre ce 21 mai, que tout indique que nous aurons à faire face à un grave problème de chômage l'automne et l'hiver prochains. Nous espérons qu'il ne sera pas aussi grave qu'au cours des deux périodes correspondantes précédentes, mais ce sera quand même un problème d'une certaine gravité. Le gouvernement n'annoncera-t-il pas maintenant sa politique afin d'en informer suffisamment d'avance les municipalités de façon qu'elles puissent préparer leur budget? Le gouvernement n'indiquera-t-il pas maintenant, par l'entremise du ministre du Travail, si le programme sera élargi de façon à inclure certaines choses comme les approvisionnements, et à permettre de la sorte à plusieurs collectivités comme la mienne, qui n'ont pas pu le faire jusqu'ici, de participer à ce programme.

Le ministre s'est mérité le respect des membres du comité. Je dis bien amicalement au ministre du Travail que s'il donnait suite à cette demande, il favoriserait l'étude rapide de ces crédits et donnerait au pays et au Parlement la satisfaction de savoir que ce gouvernement, qui a fait de si nombreuses promesses à cet égard, est enfin disposé à prendre des mesures vigoureuses et énergiques en vue de réduire le chômage.

M. Winch: Monsieur le président, j'aimerais également parler au ministre du Travail sur un ton très amical. Je comprends parfaitement tout ce qu'a dit l'honorable préopinant lorsqu'il a demandé au ministre du Travail d'annoncer les plans que le gouvernement projette pour cet été, cet automne et cet hiver, afin de faire face au problème du chômage. Il n'y a pas le moindre doute qu'il s'agit-là d'une requête raisonnable à laquelle le ministre devrait se rendre. J'appuie tout ce qu'a dit l'honorable député d'Essex-Est, ainsi que les questions qu'il a posées, mais je crois qu'il y a un problème qui se pose à nous d'une façon plus immédiate encore. Nous devrions obtenir du ministre une déclaration concernant la position, la politique et les plans actuels du gouvernement à l'égard de ceux qui, peut-être, n'auront rien à manger cette semaine,—ils doivent maintenant se chiffrer par milliers, étant donné que la période supplémentaire ou saisonnière de prestations d'assurance-chômage est expirée.

Je reconnais le bien-fondé de ce que le ministre a dit en réponse à une question qui lui a été posée il y a quelques instants. J'apprécie à sa valeur que le gouvernement, par